

Vous trouverez les documents suivants dans ce dossier :

- Une fiche de renseignement à remplir avec attentionpages 1 et 2
 - Une note sur l'assurance scolaire obligatoirepage 3
 - Demande de boursepage 4
 - 3 documents infirmerie :
 - demande de dossier médical scolaire 2021 - 2022page 5
 - dossier médical numérique Esculapepage 6
 - fiche médicale d'urgence lycéepage 7
- attention pour ce document.** Le numéro de Sécurité Sociale demandé est bien celui de l'élève (pas celui des parents). Vous pouvez vous le procurer sur internet sur le site AMELI.FR ou dans un centre de CPAM. Télécharger la fiche attestation de droit sur lequel vous trouverez le nom de votre enfant et en face son numéro de SS.
- Le document d'information pour la demi-pensionpage 8
 - Formulaire d'adhésion éventuelle à l'association sportivepage 9
 - La note d'information sur la maison des lycéenspage 10
 - L'autorisation de diffusion de l'imagepage 11

Vous lirez attentivement ces notes et complèterez ce dossier que vous apporterez impérativement le vendredi 02 juillet à 14h

Il devra comprendre uniquement les pièces demandées :

- le certificat de fin de scolarité (EXEAT) de l'ancien établissement
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité ; carte de séjour ...)
- la fiche de renseignement complétée avec soin
- 3 photos d'identité **récentes** en tenue de ville
- la fiche infirmerie remplie recto verso **avec photo**, accompagnée des photocopies du carnet de vaccination
- le formulaire d'adhésion éventuelle à l'association sportive avec le certificat médical dûment rempli et un chèque de 30 euros à l'ordre de l'association sportive du lycée G. Tirel (indiquer au dos le nom, le prénom de l'élève et la classe)
- le coupon réponse pour l'adhésion éventuelle de l'élève à la maison des lycéens avec un chèque de 5 euros minimum à l'ordre de la maison des lycéens. (indiquer au dos le nom, le prénom de l'élève et la classe)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE

Merci de remplir cette fiche recto-verso de façon lisible

Photo récente
(en tenue de
ville)

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom(s) : _____

Prénoms : _____

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : - France Commune _____ Département _____

- Etranger Pays : _____ Commune : _____

SCOLARITE ANNEE 2021-2022

Classe :

2nde STHR

Langue vivante 1 : _____

Langue vivante 2 (sauf classes de CAP) : _____

Doublement : oui non

SCOLARITE Année 2020-2021

Classe : _____ Code RNE de l'établissement : _____

Nom de l'établissement fréquenté : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant, que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès du Rectorat de Paris.

RESPONSABLE LEGAL 1

Lien de parenté : père mère tuteur Autre précisez :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

☎ domicile : _____ ☎ travail : _____ portable : ☎ _____

Courriel : _____ @ _____

Autorise l'établissement à communiquer son adresse aux fédérations de parents d'élèves ? OUI NON

Accepte les S.M.S. OUI NON

Nombre d'enfants à charge en collège et lycée publics : _____ Nombre total d'enfants à charge : _____

Profession : _____ Autre Situation : Précisez : _____

RESPONSABLE LEGAL 2

Lien de parenté : père mère Autre précisez :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

☎ domicile : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Courriel : _____ @ _____

Autorise l'établissement à communiquer son adresse aux fédérations de parents d'élèves ? : OUI NON

Accepte les S.M.S. OUI NON

Profession : _____ Autre Situation : Précisez : _____

COORDONNÉES PERSONNELLES DE L'ELEVE

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ ☎ Domicile : _____

☎ Portable : _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRE PERSONNE A PREVENIR

Nom : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

☎ Domicile : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Signature responsable légal 1 :

Signature responsable légal 2 :

ASSURANCE SCOLAIRE OBLIGATOIRE

- L'assurance scolaire revêt un caractère **obligatoire** pour les activités proposées par le lycée, à savoir :

- les sorties et voyages collectifs d'élèves,
- les séjours linguistiques prévus dans le cadre des appariements ou des échanges de classe.

Le Chef d'établissement est fondé à refuser la participation d'un élève lorsque son assurance ne présente pas les garanties suffisantes.

- L'assurance scolaire doit porter sur les deux types de garanties suivants :

A) La responsabilité civile – chef de famille : cette garantie couvre tous les risques d'accidents dont l'enfant est l'auteur (dommages causés)

B) L'assurance individuelle – Accidents Corporels : Cette assurance couvre les dommages éventuellement subis par les élèves.

Les familles doivent donc impérativement s'assurer que leur contrat d'assurance comporte bien ces deux garanties requises et qu'il couvre l'année scolaire dans son ensemble (de Septembre 2021 à Septembre 2022).

L'attestation d'assurance scolaire doit être fournie au plus tard à la rentrée.

Le Proviseur



237 Boulevard Raspail 75014 PARIS
Tél : 01 44 84 19 00

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une notification de bourse adressée par le Rectorat de Paris.
Ce document est à conserver, aucun duplicata ne vous sera délivré.

Pour permettre le versement de la bourse en fin de trimestre, vous êtes prié(e)d'adresser au lycée, à l'attention du Service Intendance (Bureau 102) un RIB au nom du représentant légal de l'élève figurant sur la notification de bourse.

Vous avez la possibilité d'utiliser la bourse de votre enfant pour le paiement de la cantine. A cet effet, vous devez remplir et retourner au bureau 102 le coupon ci-dessous.



**AUTORISATION DE L'AFFECTATION DE BOURSE DE MON ENFANT
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Je soussigné(e)

Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Autorise le lycée Guillaume Tirel à régler les frais de la cantine de mon enfant avec la part affectable de sa bourse.

Nom et Prénom de l'élève:

.....

Classe de l'élève :

.....

Date :

Signature du représentant légal :

Mission de promotion de la santé
en faveur des élèves

**DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL SCOLAIRE
RENTREE 2021-2022**

La loi n° 202-303 du 04 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient ou de son représentant légal. La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant qui le suivra durant tout son cursus scolaire, est soumise à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter le document qui suit, et de le signer. Il sera transmis au médecin scolaire du collège ou du lycée de votre enfant afin qu'il fasse la demande de transmission au médecin de l'établissement d'origine.

NOM DE L'ELEVE _____ Prénom _____

Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ __ __ à _____

Etablissement où l'élève est inscrit en 2021-2022 _____ Etablissement où l'élève était inscrit en 2020-2021 _____

Lycée Hôtelier Guillaume Tirel
237 Boulevard Raspail...
75014 Paris.....
.....
n° _____ rue

Classe _____
Code postal _____
VILLE _____

Je soussigné(e) _____, responsable légal autorise le transfert du dossier médical scolaire de mon enfant au service médical de son nouvel établissement scolaire.

Date : _____ **Signature :** _____

Date de la réponse _____

Dossier complet Dossier incomplet Dossier absent Elève non inscrit

Nom du médecin, cachet de l'établissement

CURSUS SCOLAIRE DE L'ELEVE

CLASSE	NOM et ADRESSE PRECISE des ETABLISSEMENTS FREQUENTES par L'ELEVE
CP	
CE 1	
CE 2	
CM 1	
CM 2	
6 ^{ème}	
5 ^{ème}	
4 ^{ème}	
3 ^{ème}	
2 ^{nde}	
1 ^{ère}	
Tale	



Document à faire signer dès la rentrée en grande section par les familles ou lors de toute ouverture de dossier à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

L'application Esculape permet au médecin de l'éducation nationale de saisir, dans un dossier numérique protégé, les éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, comme cela avait lieu auparavant dans le dossier papier, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les informations recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission.

Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans des conditions hautement sécurisées.

Cette application informatique du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Vous pouvez accéder à toutes les informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez sur demande écrite auprès du médecin conseiller technique départemental et en obtenir communication comme prévu dans la **loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale.

Cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant entre professionnels de santé est soumise à ce principe.

Sans opposition écrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourront être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.

J'accepte

Je refuse

que les données nécessaires au suivi médical de mon enfant puissent être transmises aux professionnels de santé qui auront à le prendre en charge

Lu et approuvé par :

(Nom du ou des titulaire-s de l'autorité parentale)

Nom de l'élève :

Date :

Signature(s)

LYCEE GUILLAUME TIREL

FICHE MEDICALE D'URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Photo
d'identité
récente à
coller ici

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

CLASSE : **SEXE :** F o M o

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° de portable de l'élève :

NOM ET ADRESSE de la personne responsable de l'élève :

N° de sécurité sociale de l'ELEVE :

En cas d'URGENCE (maladie, accident...), coordonnées téléphoniques :

Portable mère père

Domicile mère père

Travail mère père

Autres n° (famille, ami...) :

RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTE DE L'ELEVE QUE LES PARENTS JUGENT IMPORTANT DE SIGNALER
Ces renseignements peuvent être communiqués sous pli cacheté

Votre enfant, en raison d'une maladie chronique, a bénéficié l'année scolaire dernière de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003). Souhaitez-vous le renouvellement OUI # NON #

Votre enfant a-t-il bénéficié l'an dernier d'un PAP OUI # NON #
d'un GEVASCO ou PPS OUI # NON #

Allergies et maladies :

Traitements particuliers en cours :

Contre-indication médicaments :

ADRESSE ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :

Il est rappelé aux familles :

- ◆ qu'en cas de malaise ou d'accident survenu au lycée, elles devront prendre en charge leur enfant : celui-ci, dès l'appel, est sous leur responsabilité
- ◆ qu'en cas d'urgence, l'administration pourra faire appel aux secours spécialisés (pompiers, SAMU). Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
- ◆ qu'une assurance pour la prise en charge du transport et de soins éventuels est obligatoire

Date :

Signature du responsable légal :



INFORMATION POUR L'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION¹ 2021-2022

La demi-pension est un service offert par l'établissement et non un droit, le lycée se réserve donc la possibilité de refuser ou de mettre un terme à une inscription en cas de non respect ou de manquement grave au règlement intérieur.

Le conseil d'administration a autorisé, depuis le 1^{er} janvier 2013, un **fonctionnement au ticket**.

Le service de restauration scolaire est ouvert, en période scolaire, **cinq jours par semaine**. Le service s'effectue en continu en self service de 11H15 à 13H15 ainsi que les soirs d'ouverture des restaurants d'application. Le menu est affiché à l'entrée du réfectoire. Un plateau se compose d'une entrée, d'un plat garni, d'une salade, d'un laitage, et d'un dessert.

Le contrôle d'accès au réfectoire est informatisé ; l'entrée se fait au moyen d'une carte **personnelle**, obligatoire pour l'accès au self, et utilisable une seule fois par repas.

1 Les élèves et étudiants qui avaient une carte en 2020-2021 la réutiliseront. Les autres élèves en recevront une à la rentrée ; elle sera utilisable **pendant toute leur scolarité au lycée**.

La première carte, délivrée par l'Intendance, est gratuite. En cas de perte, l'élève peut en acquérir une nouvelle au tarif de 3€².

Les tarifs de la demi-pension sont fixés par le Conseil Régional d'Ile de France. Suite à la réforme de la restauration scolaire dans les EPLE franciliens, la Région a mis en place une tarification unique sociale basée sur les ressources des familles pour un égal accès des lycéens à la demi-pension.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2021, une grille de tarifs au quotient familial allant de 1.54€ à 4.09€ est applicable selon les revenus des familles. Afin de pouvoir déterminer ce tarif, il convient de présenter une attestation de quotient familial « QF » envoyée par la CAF en mai (voir document ci-joint). Les familles et les élèves majeurs détachés du foyer fiscal de leurs parents qui ne sont pas allocataires à la CAF ont recours à une calculatrice WEB accessible sur le site de la région³ qui permet, à partir des ressources déclarées, le calcul du quotient familial selon les critères de la CAF et l'édition de l'attestation « restauration Région ». **Faute de présentation de ces documents, le tarif est de 4.09€.**

¹ Cette note d'information ne concerne pas les élèves internes de l'établissement.

² Tarif en vigueur à la rentrée 2021.

³ www.iledefrance.fr/equitables

Pour pouvoir accéder à la demi-pension du lycée, les élèves et étudiants doivent avoir préalablement crédité leur compte de demi-pension. **L'accès au self-service NE SERA POSSIBLE QU'APRES PRISE EN COMPTE DU PAIEMENT PAR L'INTENDANCE.**

En ce sens, **pour le premier versement, nous vous conseillons de faire parvenir le chèque au lycée par la poste à compter du 24 août 2021. Ainsi, les nouveaux élèves pourront retirer leur carte à l'Intendance dès la rentrée.**

Le règlement peut être effectué par carte bancaire ou par chèque, **à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Guillaume Tirel**. Les nom, prénom et niveau de classe doivent figurer au dos du chèque ainsi que la mention « demi-pension ».

Les paiements en espèces ne sont acceptés qu'à titre exceptionnel, les élèves seront reçus à l'Intendance, au bureau 102, **tous les matins de 9 h à 12h30**.

Le solde disponible est visible sur le distributeur de plateaux, au moment du passage de la carte. Pendant l'année scolaire, afin d'avoir accès au self sans difficulté, les élèves veilleront à réapprovisionner leur compte en déposant un nouveau chèque **48 h avant que le solde ne soit nul** dans la boîte aux lettres installée à côté du bureau 102 (Intendance, 1^{er} étage).

Le réapprovisionnement de la carte se fait par **l'achat de 10 repas minimum**, puis par multiple de 10. En fin d'année scolaire, les élèves quittant l'établissement pourront créditer leur carte d'un nombre moins élevé de repas en fonction du nombre de repas leur restant à prendre pour arriver à un solde « zéro ». Pour les élèves restant dans l'établissement l'année suivante, le solde de juin sera reporté automatiquement sur septembre.

Lorsqu'il élève ou étudiant dispose toujours d'un solde créditeur sur un compte de cantine au moment de quitter définitivement le lycée, il peut en demander le remboursement en fournissant un relevé d'identité bancaire (RIB) **avant la fin de l'année civile**.

Aides pouvant être octroyées

Pour les lycées uniquement : le fonds social lycéen : les familles désirant obtenir une aide financière devront retirer un dossier à l'Intendance, à la rentrée. Ces aides ne sont pas versées directement aux familles. C'est le compte de cantine de l'élève qui sera crédité du montant de l'aide accordée.

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS 2021/2022

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone portable :

Mail **obligatoire** de l'élève :

DATE DE NAISSANCE :

CLASSE :

SPORTS PROPOSES: entourer le(s) sport(s) choisi(s) :

- | | | |
|-----------------------|-------------------|---------------|
| - BADMINTON | - SELF DEFENSE | - BASKET |
| - SORTIES DU MERCREDI | - VTT | - FITNESS |
| - ESCALADE | - NATATION | - RAID NATURE |
| - MUSCULATION | - TENNIS DE TABLE | |

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR DE L'AS : OUI / NON

Tous les adhérents sont couverts par la MAIF. Vous pouvez souscrire si vous le souhaitez à I.A.Sport + <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/associations/solutions-grandes-associations/grandes-assos-ia-sport.html>) pour 10,79 € supplémentaire

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné..... autorise mon fils, fille à participer aux activités de l'ASSOCIATION SPORTIVE de son établissement scolaire. Je l'autorise à se rendre sur les installations sportives où se dérouleront les entraînements et les compétitions, par ses propres moyens ou avec le minibus du lycée. De plus j'autorise les enseignants à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

J'autorise / n'autorise pas (1) toute prise de vue de mon enfant dans le cadre de l'ensemble des activités de l'UNSS et de l'établissement. Il est bien entendu que ces prises de vue ne seront utilisées qu'au sein de l'établissement ou dans le cadre des activités et publication de l'UNSS, y compris la mise en ligne sur les sites internet de l'académie de Paris de la direction régionale et/ou de la direction nationale de l'UNSS.

Ces prises de vue ne donnent lieu à aucune rémunération de l'élève ou de sa famille.

Fait àle.....

SIGNATURE DU PERE, MERE OU TUTEUR

LE PRIX DE LA COTISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE EST DE
30 Euros (chèque à l'ordre de l'Association Sportive G.Tirel)

Le tee shirt de l'AS est offert lors de la participation à la première compétition.

(1) rayer la mention inutile



BUREAU DES ÉTUDIANTS DU LYCÉE GUILLAUME TIREL



@bde_tirel

Qui sommes nous ?

Le **bureau des étudiants** est une association fondée en octobre 2014 à l'initiative des étudiants. Son but est de réaliser des projets fédérateurs et de favoriser le lien social entre les étudiants au sein du Lycée Guillaume Tirel. Elle suit trois axes principaux : social, humanitaire et environnemental. Elle est totalement autonome, aussi bien dans sa gestion administrative que financière.

Les ressources de l'association proviennent **uniquement de la cotisation annuelle des élèves, dont le montant est fixé à 5€ minimum pour l'année 2021-2022**. Celle-ci permet de couvrir les coûts de fonctionnement de l'association, aide à la réalisation de projets et participe à l'acquisitions et à l'entretien des équipements du Foyer des Elèves. Cette adhésion est bien entendu facultative mais nous est très précieuse pour la pérennité de notre association..

Les projets réalisés durant les années précédentes :

- Week-end d'intégration
- Vente de macarons pour la saint Valentin
- Soirée étudiante dans un bar
- Soirée avec les autres lycées hôteliers
- Tournois de babyfoot

Les projets à venir pour l'année 2021-2022 :

- Week-end d'intégration (WEI) à la fin du mois de septembre
- Week-end en Europe
- Vente de macarons pour la saint Valentin
- Soirée étudiante dans un bar
- Collecte : à la nourriture, Vêtements
- Tournois de babyfoot

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ACCORDÉE POUR UN MINEUR
à compléter et à retourner dans le dossier d'inscription

Je soussigné(e) :
représentant légal de l'élève :
en classe de :
né(é) le :
autorise le Lycée Guillaume Tirel à effectuer, dans le cadre des moments institutionnels de l'année scolaire 2021-2022 (photos de classe, événements officiels du Lycée Guillaume Tirel, publications officielles), des prises de vue photographiques ou des vidéos ou enregistrements audiovisuels sur lesquels pourrait apparaître l'élève.

J'accepte et j'autorise sans contrepartie financière le stockage, la reproduction et la diffusion de ces photographies et enregistrements audiovisuels pour une communication au public sur l'Internet, notamment sur le site web suivant www.lyceeguillaumetirel.fr ou sur tout autre support relatif au lycée G.Tirel

fait à _____, le _____ /2021

signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »)